

## FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 26 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-WAFA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 33 136 701,811 TND, un actif net de 33 064 219,010 TND et un bénéfice net annuel de 1 679 716,879 TND.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-WAFA » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion avec réserves

- Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2022 du fonds commun de placement « FCP-WAFA » englobent un encours impayé de 1 750 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :
  - 500 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur **AMS** échu le 11/04/2021,
  - 850 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur **GIF** échu le 01/04/2021,
  - 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur **GIF** échu le 21/05/2021,
  - 50 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur **GIF** échu le 10 /06/2021,
  - 50 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur **GIF** échu le 10 /06/2021,
  - 50 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur **GIF** échu le 20 /06/2021.

Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie. « FCP-WAFA » a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1er novembre 2021 de 50% de cet encours impayé. Au 31 décembre 2022, ce risque est couvert à hauteur de 204 246,575 DT.

- L'état de rapprochement bancaire au 31 Décembre 2022 du fonds commun de placement « FCP-WAFA » affiche un suspens bancaire de 200 000 DT relatifs à un Billet de trésorerie de l'émetteur ELECTROSTAR échu le 22/05/2022.  
Les difficultés financières importantes de la sociétés ELECTROSTAR indiquent un doute significatif sur la capacité de la dernière à rembourser ce billet de trésorerie. Aucune provision n'a été constatée au 31 Décembre 2022 afin de couvrir ce risque.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes

indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP Wafa pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

## BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-21</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>19 200 662,409</b>	<b>20 945 939,484</b>
Obligations de sociétés		5 125 590,632	6 218 475,394
Emprunts d'Etat		12 523 216,777	13 337 787,590
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 551 855,000	1 389 676,500
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>12 354 673,095</b>	<b>8 896 572,576</b>
Placements monétaires		9 243 409,267	7 775 327,670
Disponibilités		3 111 263,828	1 121 244,906
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>1 581 366,307</b>	<b>1 767 930,742</b>
<b>Total Actif</b>		<b>33 136 701,811</b>	<b>31 610 442,802</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>		-	-
<b>Opérateurs Créiteurs</b>	<b>3.6</b>	<b>58 263,921</b>	<b>60 077,104</b>
<b>Autres créiteurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>14 218,880</b>	<b>12 006,130</b>
<b>Total Passif</b>		<b>72 482,801</b>	<b>72 083,234</b>
<b>Actif net</b>		<b>33 064 219,010</b>	<b>31 538 359,568</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>24 915 268,747</b>	<b>25 026 925,592</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>8 148 950,263</b>	<b>6 511 433,976</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 479 768,587	5 004 520,637
Sommes distribuables de la période		1 669 181,676	1 506 913,339
<b>Actif net</b>		<b>33 064 219,010</b>	<b>31 538 359,568</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>33 136 701,811</b>	<b>31 610 442,802</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>1 249 522,548</b>	<b>1 458 450,966</b>
Dividendes titres OPCVM		134 206,400	57 570,000
Revenus des obligations		493 821,805	788 705,004
Revenus des emprunts d'Etat		621 494,343	612 175,962
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>861 139,461</b>	<b>554 405,537</b>
Revenus des billets de trésorerie		563 989,810	134 593,457
Revenus des certificats de dépôt		5 824,873	210 030,172
Revenus des comptes à vue		164 398,309	209 781,908
Revenus des prises en pensions		126 926,469	-
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>2 110 662,009</b>	<b>2 012 856,503</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>		-	-
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	224 718,391	241 428,682
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>1 885 943,618</b>	<b>1 771 427,821</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	220 817,658	77 753,032
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 665 125,960</b>	<b>1 693 674,789</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		4 055,716	(186 761,450)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>1 669 181,676</b>	<b>1 506 913,339</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(4 055,716)	186 761,450
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		21 577,172	56 590,288
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		(6 929,552)	19 502,683
<b>Frais de négociation de titres</b>		(56,701)	(1 158,161)
<b>Résultat de la période</b>		<b>1 679 716,879</b>	<b>1 768 609,599</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 679 716,879</b>	<b>1 768 609,599</b>
Résultat d'exploitation	1 665 125,960	1 693 674,79
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 577,172	56 590,288
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(6 929,552)	19 502,683
Frais de négociation de titres	(56,701)	(1 158,161)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(153 857,437)</b>	<b>(99 636,181)</b>
<b>Souscription</b>	<b>53 816 653,973</b>	<b>84 034 741,962</b>
Capital	41 895 100,000	69 084 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(282 883,310)	(520 238,748)
Régularisation des sommes distribuables	12 204 437,283	15 470 380,710
<b>Rachat</b>	<b>53 970 511,410</b>	<b>84 134 378,143</b>
Capital	42 017 500,000	69 005 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(279 035,546)	(512 787,325)
Régularisation des sommes distribuables	12 232 046,956	15 641 465,468
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>1 525 859,442</b>	<b>1 668 973,418</b>
<b>Actif net</b>		
En début de période	31 538 359,568	29 869 386,150
En fin de période	33 064 219,010	31 538 359,568
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de période	251 875	251 086
En fin de période	250 651	251 875
<b>Valeur liquidative</b>	<b>131,913</b>	<b>125,214</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>5,350%</b>	<b>5,257%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2022**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

**Présentation du fonds :**

FCP WAFA obligataire capitalisation « FCP WAFA » est un FCP de catégorie obligataire de capitalisation constitué le 23 octobre 2017.

Il a obtenu le visa du CMF le 30 octobre 2017 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 15 novembre 2017.

Son capital initial s'élève à 300 000 TND divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 25 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers du FCP WAFA arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers du FCP WAFA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2. Évaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31

décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

Le fonds détient des souches de BTA, valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- BTA 6,5% Juin 2025,
- BTA 7% Juillet 2028,
- BTA 7.2% Février 2027,
- BTA 7.2% Mai 2027.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

### **2.3. Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 . Opérations de pensions livrées :**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le FCP procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus de placements monétaires sous une rubrique distincte « revenus des prises en pension ».

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 19 200 662,409 TND et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2022	% actif
	<b>Obligations des sociétés admises à la cote</b>		<b>4 925 473,99</b>	<b>5 125 590,63</b>	<b>15,47%</b>
TN0001300607	BTE 2010-B	9000	360 000,00	364 800,53	1,10%
TN0001300680	BTE 2019-1	8000	800 000,00	871 785,21	2,63%
TN0001900844	BH 2009-B	11000	253 000,00	263 756,59	0,80%
TN0002601045	STB 2010/1	15000	299 400,00	309 277,41	0,93%
TN0003100765	BNA SUB 2018-1	5000	100 000,00	102 745,86	0,31%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	7000	139 834,00	142 714,52	0,43%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5000	500 000,00	533 067,40	1,61%
TN0003600509	ATB 2007/1(25 ANS)	4370	174 800,00	182 166,31	0,55%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	9136	319 760,00	326 606,89	0,99%
TN0003900305	UIB 2012-1C	4249	231 182,05	244 023,35	0,74%
TN0003900388	UIB SUB 2016	2930	116 080,00	123 874,34	0,37%
TN0004620134	BTK-2009	2500	49 936,16	52 430,52	0,16%
TN0004700811	ATL 2020-1	5000	300 000,00	305 147,18	0,92%
TN0005260153	MEUBLATEX 2015	1500	30 000,00	30 567,78	0,09%
TN0007200173	WIB ISLAMIQUE 2019-1 A	2700	94 141,02	96 318,67	0,29%
TN0007200181	WIB ISLAMIQUE 2019-1 B	480	18 644,00	19 782,68	0,06%
TN0007200199	WIB ISLAMIQUE 2019-1 C	1000	56 325,68	59 140,27	0,18%
TN0007200207	WIB ISLAMIQUE 2019-1 D	400	22 371,09	23 579,05	0,07%
TN0007310337	HL 2016-2	5000	100 000,00	100 584,99	0,30%
TN0007310410	HL 2017-2	1000	40 000,00	41 197,50	0,12%
TN0007310543	HL 2020-02	7000	420 000,00	424 683,75	1,28%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	5000	500 000,00	507 339,84	1,53%
	<b>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>11 920 448,10</b>	<b>12 523 216,78</b>	<b>37,79%</b>

	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>11 920 448,10</b>	<b>12 523 216,78</b>	<b>37,79%</b>
TN0008000648	BTA 6% 15 JUIN 2023	295	283 200,00	300 747,54	0,91%
TN0008000697	BTA 7% 10 JUILLET 2028	325	284 375,00	300 540,98	0,91%
TN0008000705	BTA 6.5% JUIN 2025	995	899 380,50	973 594,64	2,94%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	2915	2 667 128,00	2 866 381,86	8,65%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	2377	2 186 364,60	2 291 305,30	6,92%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	10000	1 000 000,00	1 035 489,32	3,13%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	10000	1 000 000,00	1 024 688,22	3,09%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	1000	1 000 000,00	1 008 778,08	3,04%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	10000	1 000 000,00	1 056 374,79	3,19%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	15000	1 500 000,00	1 563 123,29	4,72%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL 2022 T3 CB	1000	100 000,00	102 192,77	0,31%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>1 545 772,40</b>	<b>1 551 855,00</b>	<b>4,68%</b>
	<b>Actions des SICAV</b>		<b>1 545 772,40</b>	<b>1 551 855,00</b>	<b>4,68%</b>
TNO5BUFFR7Y6	SICAV AL HIFADH	15 000	1 545 772,40	1 551 855,00	4,68%
	<b>TOTAL</b>		<b>18 391 694,49</b>	<b>19 200 662,41</b>	<b>57,94%</b>

Les entrées en portefeuille titres en 2022 se détaillent comme suit :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Obligations sociétés	100 000,000
BTA	2 747 360,000
Actions SICAV	3 729 231,100
<b>TOTAL</b>	<b>6 576 591,100</b>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

<b>Sorties (cession/remboursement)</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession/ Remboursement</b>	<b>Plus ou moins- values réalisées</b>
Obligations sociétés	1 181 802,909	1 184 877,400	3 074,491
BTA	3 563 138,900	3 607 153,500	44 014,600
Actions SICAV	3 561 974,143	3 507 955,500	-54 018,643
<b>TOTAL</b>	<b>8 306 915,952</b>	<b>8 299 986,400</b>	<b>-6 929,552</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 249 522,548 TND pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
<b>Dividendes</b>	<b>134 206,400</b>	<b>57 570,000</b>
- des Titres OPCVM	134 206,400	57 570,000
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 115 316,148</b>	<b>1 400 880,966</b>
Revenus des obligations de sociétés	<b>493 821,805</b>	<b>788 705,004</b>
- intérêts	493 821,805	788 705,004
- primes de remboursement	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat	<b>621 494,343</b>	<b>612 175,962</b>
- intérêts	621 494,343	612 175,962
- primes de remboursement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 249 522,548</b>	<b>1 458 450,966</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 12 354 673,095 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
<b>PLACEMENTS MONETAIRES</b>		<b>9 194 307,595</b>	<b>9 243 409,267</b>	<b>27,895%</b>
<b>Emetteur PROMOTEX</b>				
Billets de trésorerie	<b>3</b>	<b>3 000 000,000</b>	<b>3 000 619,998</b>	<b>9,055%</b>
BT PROMOTEX 1080J 31/12/2021	1	1 000 000,000	1 000 206,666	3,018%
BT PROMOTEX 1440J 31/12/2021	1	1 000 000,000	1 000 206,666	3,018%
BT PROMOTEX 720J 31/12/2021	1	1 000 000,000	1 000 206,666	3,018%
-				
<b>Emetteur STIP</b>				
Billets de trésorerie	<b>3</b>	<b>2 583 479,570</b>	<b>2 626 070,272</b>	<b>7,925%</b>
STIP 180J 29/09/2022	1	527 061,611	538 733,827	1,626%
STIP 180J 29/10/2022	1	1 913 002,364	1 942 829,592	5,863%
STIP 190J 29/11/2022	1	143 415,595	144 506,853	0,436%
-				
<b>Emetteur CME</b>				
Billets de trésorerie	<b>1</b>	<b>2 410 828,025</b>	<b>2 416 167,664</b>	<b>7,292%</b>
-				<b>0,000%</b>
CME 160J 22/12/2022	<b>1</b>	<b>2 410 828,025</b>	<b>2 416 167,664</b>	<b>7,292%</b>
-				<b>0,000%</b>
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>1 200 000,000</b>	<b>1 200 551,333</b>	<b>3,623%</b>
Pension livrée ATB au 30/12/2022 à 8,27% pour 31 jours : 1135 BTA 6% Octobre 2023		1 200 000,000	1 200 551,333	3,623%
-				
<b>Disponibilités</b>		<b>3 111 263,828</b>	<b>3 111 263,828</b>	<b>9,389%</b>
Dépôts à vue		3 213 159,108	3 213 159,108	9,697%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		- 101 895,280	- 101 895,280	-0,307%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 305 571,423</b>	<b>12 354 673,095</b>	<b>37,284%</b>

### **3.4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 861 139,461 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2022</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2021</b>
Intérêts des billets de trésorerie	563 989,810	134 593,457
Intérêts des certificats de dépôt	5 824,873	210 030,172
Intérêts des comptes courants	164 398,309	209 781,908
Revenus des prises en pensions	126 926,469	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>861 139,461</b>	<b>554 405,537</b>

### **3.5 Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 581 366,307 TND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>	<b>Montant au 31/12/2021</b>
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetées en bourse	4 212,882	3 777,317
Agios créditeurs à recevoir	31 400,000	43 400,000
Débiteurs Divers « BT LOUKIL » *	1 750 000,000	1 750 000,000
Provision Pour dépréciation « BT LOUKIL » *	-204 246,575	-29 246,575
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 366,307</b>	<b>1 767 930,742</b>

*\* FCP Wafa a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2022 à 1 750 KDT (1250 KDT BT GIF & 500 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021.*

### **3.6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 58 263,921 TND et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>	<b>Montant au 31/12/2021</b>
Commission distributeurs(TSB et TSI)	20 808,542	21 456,106
Commission gestionnaire ( TSI)	24 970,250	25 747,329
Commission dépositaire(TSB )	12 485,129	12 873,669
<b>TOTAL</b>	<b>58 263,921</b>	<b>60 077,104</b>

### **3.7 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 14 218,880 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2022</b>	<b>Montant au 31/12/2021</b>
Redevance CMF	2 744,855	2 690,376
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	11 474,025	9 315,754
<b>TOTAL</b>	<b>14 218,880</b>	<b>12 006,130</b>

### 3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2022</b>	
Montant (en nominal)	25 187 500,000
Nombre de Parts	251 875
Nombre de porteurs de Parts	664
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	41 895 100,000
Nombre de parts émises	418 951
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	42 017 500,000
Nombre de parts rachetées	420 175
<b>Capital au 31/12/2022</b>	
Montant (en nominal)	25 065 100,000
Sommes non distribuables	-149 831,253
Montant du capital au 31/12/2022	24 915 268,747
<b>Nombre de parts</b>	
Nombre de porteurs de Parts	758

#### 3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-5 078,46	-2 740,42
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	26 655,63	59 330,71
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	-54 018,64	14 225,92
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	47 089,09	5 276,77
Frais négociation de titres	-56,701	-1 158,16
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>14 590,92</b>	<b>74 934,81</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-160 574,41	-228 057,80
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-282 883,31	-520 238,75
Régularisations sommes non distribuables rachats	279 035,55	512 787,33
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-149 831,25</b>	<b>-160 574,41</b>

### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 224 718,391 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSI & TSB)	80 256,567	86 224,522
Commission gestionnaire (TSI)	96 307,877	103 469,441
Commission dépositaire (TSB)	48 153,947	51 734,719
<b>TOTAL</b>	<b>224 718,391</b>	<b>241 428,682</b>

### 3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 220 817,658 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, ainsi que la dotation aux provisions se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Redevance CMF	32 101,989	34 489,142
Honoraires commissaire aux comptes	13 715,669	14 017,315
Dotations aux amortissement et provisions	175 000,000	29 246,575
<b>TOTAL</b>	<b>220 817,658</b>	<b>77 753,032</b>

### 3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	6 511 433,976	10 838 436,440	-10 870 101,829	6 479 768,587
Exercice 2021	1 665 125,960	1 366 000,843	-1 361 945,127	1 669 181,676
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES</b>				<b>8 148 950,263</b>

#### **4. Autres informations**

##### **4.1- Engagement hors bilan :**

A la date du 31 Décembre 2022, FCP WAFA n'a pas d'engagement hors bilan.

##### **4.2- Données par part et ratios pertinents**

###### **4.2.1- Données par part**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	8,421	7,991	5,663	7,307	7,125
Charges de gestion des placements	-0,897	-0,959	-0,576	-0,730	-0,640
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>7,524</b>	<b>7,033</b>	<b>5,088</b>	<b>6,577</b>	<b>6,485</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,881	0,309	0,108	0,175	0,172
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6,643</b>	<b>6,724</b>	<b>4,979</b>	<b>6,402</b>	<b>6,313</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,016	-0,741	2,177	0,178	-0,180
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>6,659</b>	<b>5,983</b>	<b>7,156</b>	<b>6,580</b>	<b>6,133</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,086	0,225	0,243	-0,005	-0,005
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,028	0,077	-0,203	-0,093	-1,605
Frais de négociation de titres	0,000	-0,005	-0,002	-0,010	-0,087
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais négociation</b>	<b>0,058</b>	<b>0,298</b>	<b>0,038</b>	<b>-0,107</b>	<b>-1,696</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>6,701</b>	<b>7,022</b>	<b>5,017</b>	<b>6,294</b>	<b>4,616</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,058</b>	<b>0,298</b>	<b>0,038</b>	<b>-0,107</b>	<b>-1,696</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,020	-0,027	-0,266	0,059	1,064
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,038</b>	<b>0,271</b>	<b>-0,228</b>	<b>-0,048</b>	<b>-0,632</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>131,913</b>	<b>125,214</b>	<b>118,960</b>	<b>112,032</b>	<b>105,500</b>

###### **4.2.2- Ratios de gestion des placements**

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<b>Charges gestion des placements / Actif Net Moyen</b>	0,696%	0,786%	0,654%	0,745%	0,607%
<b>Autres charges / Actif Net Moyen</b>	0,668%	0,247%	0,123%	0,178%	0,163%
<b>Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen</b>	5,155%	5,516%	5,660%	6,530%	5,983%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>32 301 289,289</b>	<b>30 703 872,859</b>	<b>22 089 878,302</b>	<b>12 522 719,577</b>	<b>10 735 068,699</b>

#### **4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de FCP Wafa est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK TSB assure les fonctions de dépositaire pour FCP Wafa, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP Wafa. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.